

## Procédure renouvellement d'adhésion en ligne

- 1- Connectez-vous à votre espace membre, en cliquant sur le bouton bleu « Accès membre » (à droite dans le menu de navigation)  
<https://gir-vds.fr/mon-compte/>
  - 2- Connectez-vous avec votre login et mot de passe (*vous pouvez demander à régénérer un mot de passe ou nous contacter sur [contact@gir-vds.fr](mailto:contact@gir-vds.fr)*)
  - 3- Choisissez la cotisation qui correspond au nombre de salariés de votre entreprise  
*\*NB : Au delà du 26e salarié, indiquez uniquement le nombre de salarié en plus, **en comptant le 26e**, puisque vous avez déjà la base de 630 € pour les 25 premiers pris en compte.  
Exemple de calcul : effectif de 30 personnes = 30-25 = 5, il faudra donc indiquer 5.*
  - 4- Ajoutez au panier puis allez au panier (voir le panier) et Validez votre panier
  - 5- Votre bulletin d'adhésion est normalement déjà pré-rempli, vérifiez que les informations sont toujours exactes.  
*(n'oubliez pas de cocher la case "**J'accepte de figurer dans l'annuaire des adhérents**" sinon vous resterez bloqué, la commande ne sera pas validée).*
  - 6- Payez votre cotisation directement en ligne par CB ou par virement (*coordonnées bancaires indiquées sur la facture*).
    - Si vous effectuez un virement, votre adhésion ne sera validée qu'à réception de paiement sur le compte du GIR.
    - Les paiements par chèque sont acceptés mais à éviter au maximum. Dans le cas d'un paiement par chèque celui-ci devra être envoyé à l'adresse postale du GIR chez Inneos (et dans ce cas votre adhésion ne sera validée qu'à encaissement du chèque).
  - 7- **Cliquez sur « commander »** (*Place order*).
  - 8- Vous allez recevoir un mail de confirmation de commande avec votre facture (Pensez à vérifier vos spams !).
- Vous pouvez aussi retrouver votre facture dans votre Espace Membre (dans « Commandes »).
- Si vous ne recevez pas de mail : contactez-nous sur [contact@gir-vds.fr](mailto:contact@gir-vds.fr)

**Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !**

